



PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1

5.1 - Plan de zonage de la commune

1/5 000ème

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration	03.02.1984	29.04.1988	27.06.1988
1ère modification			08.11.1989
1ère révision	26.07.1989	18.07.1991	14.09.1992
1ère modification			20.05.1997
2ème modification			19.05.2009
2ème révision	19.01.2006	08.02.2011	14.02.2012
1ère modification	31.03.2015		05.12.2017



Agence de Nîmes
188 allée de l'Énergie Latine
33000 NÎMES
Tél. 04 66 29 97 03
Fax 04 66 38 39 75
nimes@urbanis.fr

Mairie de Blauzac
188 allée de l'Énergie Latine
33000 NÎMES
Tél. 04 66 22 11 95
Fax : 04 66 22 24 90
mairie.blauzac@wanadoo.fr

Légende


	Limite de zone		Espaces boisés classés
	Emplacement réservé		Terrain cultivé à protéger (en zone urbaine)
	Sanctuaire pour programme de logements (Art L.123-2)		Zone inondable, compilation de : - Plan de prévention de l'inondation (PPRI) - Atlas des zones inondables, DRE, 2007
	Recul de voie		Zone non aedificandi station d'épuration (Art L.123-5-1)
	Bâtiments agricoles répertoriés pour leurs intérêts historiques, culturels (Art L.123-5-1)		Bande non aedificandi de 10m interface espaces boisés - espaces à urbaniser
	Éléments remarquables du paysage (Art L.123-5-7)		
	Capitales		
	Moulins		

Liste des emplacements réservés (Art L.123-1)

N°	Destination	Bénéficiaire
1	Elargissement de voie	Commune
2	Elargissement de voie	Commune
3	Création de voie	Commune
4	Elargissement de voie	Commune
6	Elargissement de voie	Commune
7	Elargissement de voie	Commune
8	Elargissement de voie	Commune
9	Elargissement de voie	Commune
10	Elargissement de voie	Commune
11	Elargissement de voie	Commune
12	Elargissement de voie	Commune
13	Création de voie	Commune
14	Création d'un bassin de rétention	Commune
16	Agrandissement du cimetière	Commune
17	Création d'un espace public intégrant élargissement de voie, stationnement paysager	Commune
18	Aménagement d'un équipement public (saie des files)	Commune
19	Elargissement de voie	Commune
20	Création d'un bassin de rétention	Commune
21	Aménagement espaces publics naturels (circuit des capitales)	Commune
22	Elargissement de voie	Commune
23	Création d'un espace vert	Commune

Secteurs particuliers

- secteur IIA1b : 30% du nombre total de logements sera affecté à du logement locatif social
- secteurs IIAUb1p et IIAUp : 10% du nombre total de logements sera affecté à du logement locatif social
- secteur IIAUd et IIAU : 20% du nombre total de logements sera affecté à du logement locatif social



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
030-21300417-20171206-motripu-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet: 06/12/2017